

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 01/PFD/543176
N/réf. : GM/AND2.215/s.562
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : ANDERLECHT. Avenue d'Itterbeek, 498. Création d'une extension au bâtiment pavillonnaire de l'école Raymond Van Belle et installation d'un préau. Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

Dossier traité par Mme S. BUELINCKX

En réponse à votre lettre du 17/11/2014, sous référence, reçue le 19/11/2014, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis favorable** émis par notre Assemblée en sa séance du 03/12/2014.

La demande porte sur l'extension de l'école Raymond Van Belle, située dans la zone de protection du Luizenmolen, classé come monument.

Le projet prévoit de compléter le volume circulaire d'un pavillon scolaire existant (construction récente) en remplissant une dent creuse ainsi que d'ajouter un niveau sur une partie de ce pavillon (partie située contre un mitoyen plus élevé). A cette fin, un préau existant sera démoli et remplacé par un nouveau préau, implanté dans la partie arrière du terrain.

Le projet ne modifierait en rien l'impact, déjà très faible, des bâtiments scolaires sur le monument classé car il existe déjà un écran de verdure (arbres à haute tige) qui empêche les vues directes sur et depuis le monument à partir de l'école. **Le maintien de cet écran de verdure doit, dès lors, être assuré sur le long terme. La Commission suggère, par ailleurs, de le densifier.**

Enfin, la CRMS attire l'attention sur le fait que les abords immédiats du Luizenmolen sont aujourd'hui encombrés par des dépôts de matériaux appartenant à la commune. Elle demande à la Direction de l'Urbanisme d'être attentive à cet aspect et d'inviter la Commune à prendre les mesures qui s'imposent pour réorganiser ces dépôts et contribuer de la sorte à la mise en valeur du monument classé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S.
- Commune d'Anderlecht